



ENDLR



Monsieur le directeur,

Dans votre message de ce jour, vous nous indiquez qu'il ne sera pas distribué de masques car dans l'immense majorité des situations, une distance de 2 m pouvait être respectée sur les postes de travail.

Ce message a surpris et fortement inquiété les agents de l'ENDLR.

Tout d'abord, il est en totale contradiction avec le compte rendu de la réunion du 23 avril qui rassurait les agents par les mesures annoncées à savoir la décision d'attribuer à chaque agent permanent et stagiaire :

- un kit composé de matériel de désinfection: solution hydro-alcoolique sous forme de spray, essuie-mains et lavettes micro fibres afin de se laver les mains et de nettoyer son poste de travail;
- des masques en tissu lavable norme AFNOR à chaque agent permanent (4 par agent), ceux-ci étant une barrière efficace contre les postillons.

Par ailleurs, dans une grande partie du plan de reprise d'activité, il est indiqué des situations durant lesquelles les agents doivent porter le masque.

Enfin, nous ne comprenons pas comment le port du masque peut être obligatoire dans les collèges et lycées et non obligatoire à l'ENDLR.

De ce fait, nous demandons le maintien de la décision prise le 23 avril et la dotation de 4 masques en tissu lavable par agent et en attendant une dotation de masques jetables pour les agents ayant repris en présentiel.

Les représentants des organisations syndicales de l'ENDLR

Denys SIMON

Françoise Desmet

Patrick Pralong

Francis Anaya